

**- VILLE D'ORCHIES -**

**Arrêté N° EC-2025/38**

Le Maire de la Ville d'Orchies,

Vu la loi 2008 776 du 4 août 2008 et le décret 2009 16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage.

Vu la demande formulée par Monsieur Shmouel Lellouche de la SAS LCRO, domicilié 25 avenue du 8 mai 1945 – 95200 SARCELLES

Qui sollicite une autorisation de vente au déballage (Achat et vente de métaux précieux) à l'Hôtel le Manoir sis 17 route de Seclin à ORCHIES (59310) le 16 décembre 2026.

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Shmouel Lellouche a adressé à Monsieur le Maire d'Orchies le 09 septembre 2025 une demande écrite de déclaration préalable de vente au déballage (Achat et vente de métaux précieux) à l'hôtel le Manoir sis 17 route de Seclin à ORCHIES (59310).

**Article 2 :** Monsieur Shmouel Lellouche est autorisé à organiser une vente au déballage (Achat et vente de métaux précieux) à l'hôtel le Manoir sis 17 route de Seclin à ORCHIES (59310) le 16 décembre 2026.

**Article 3 :** Monsieur Shmouel Lellouche s'engage à prendre toutes dispositions tendant à ce que son installation ne crée pas de dangers supplémentaires pour la circulation automobile et pour les usagers de la route. Un passage pour piétons sera assuré par la création d'un couloir sécurisé si la demande concerne l'occupation d'un trottoir.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet d'un procès-verbal au titre d'une contravention de voirie.

**Article 5 :** La présente autorisation fera l'objet d'une notification au demandeur et d'une publication dans le recueil des actes administratifs municipaux.

**Article 6 :** Monsieur le Maire, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie d'Orchies, Monsieur le Chef de poste de Police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Toute publicité concernant cette vente ne pourra être faite que devant le domicile. Toute distribution de tracts ou affichage dans la commune seront interdits.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI
- Madame la commandante de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES
- Monsieur le chef de centre de secours d'ORCHIES
- Monsieur le chef de poste de police municipale d'ORCHIES

Fait le 09 septembre 2025

Le Maire.



Pour le Maire,  
L'adjoint délégué